

DÉLIBÉRATION n°2026-06 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 16

Date de convocation : 26/02/2026

En exercice : 16

Présents : 10

Pouvoirs : 01

Le quorum est atteint

Votants : 11

Présents :

Bertrand LEROY, Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Agnès DESSAINTJEAN, Monique MORIAUD, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON, Maxime COLLIER, Madeleine MINOT, René TRIPOZ.

Excusé ayant donné pouvoir :

Bernadette GUERRIER donne pouvoir à Marie-Anne TERNAUX.

Absents :

Jean-Pascal FLAUDER, Laura MARGAND, Nicole CIMETIERE, Marie-Thérèse DESBONNE, Christiane DUCLOS.

Président de séance :

Bertrand LEROY.

Secrétaire de séance :

Agnès DESSAINTJEAN.

Choix du traiteur pour le repas des aînés 2026

Mme la Vice-Présidente présente à l'assemblée les deux propositions reçues pour le repas des aînés 2026. Après échanges, il est décidé de retenir l'offre de prix de Bertrand et fils, pour un montant de 35 €TTC par personne.

Pour les non-invités du CCAS, le prix du repas à payer sera donc de 35€TTC.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RETENIR le prestataire Bertrand et fils Traiteur pour le repas des aînés pour une somme de 35 € TTC par personne ;**
- **VALIDE le tarif pour les non-invités du CCAS de 35€ TTC par personne ;**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,
Bertrand LEROY



La secrétaire de séance
Agnès DESSAINTJEAN

